

Communauté de communes  
du Guillestrois et du Queyras

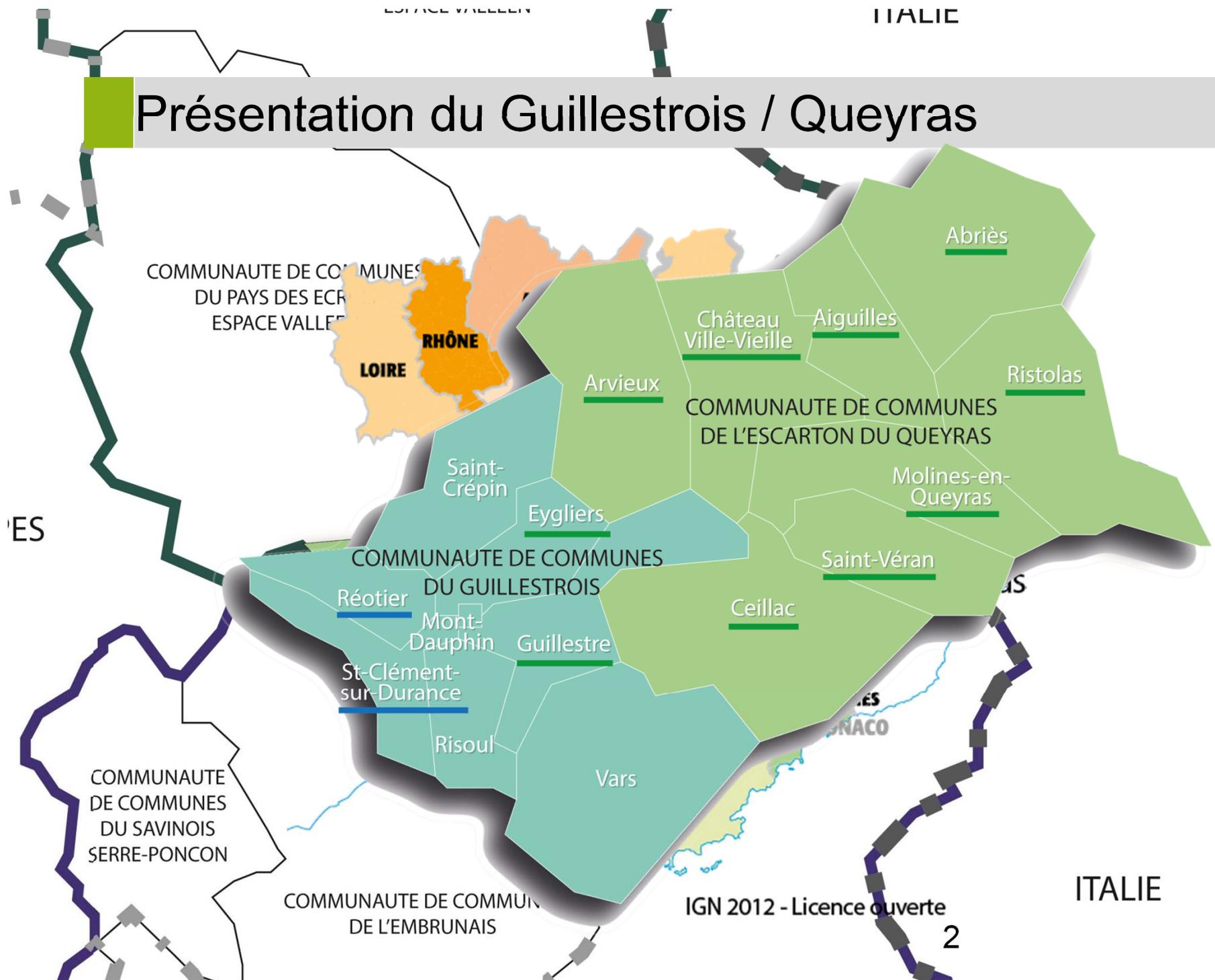
## Prise de compétence anticipée de la GEMAPI – retours d'expérience de la CCGQ

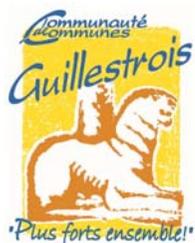
Journée ARRA « compétence GEMAPI » du 09/12/2016

### Sommaire :

- Présentation du territoire et de la structure
- Processus de mise en œuvre de la GEMAPI – étapes
- Programmes d'actions du territoire
- Financement de la GEMAPI : partenaires financiers et taxe GEMAPI
- Champs d'intervention – exemples d'actions menées
- Limites et difficultés rencontrées
- Points forts – bénéfiques
- Régie autonome Haute Durance – Démarche SOCLE

# Présentation du Guillestrois / Queyras



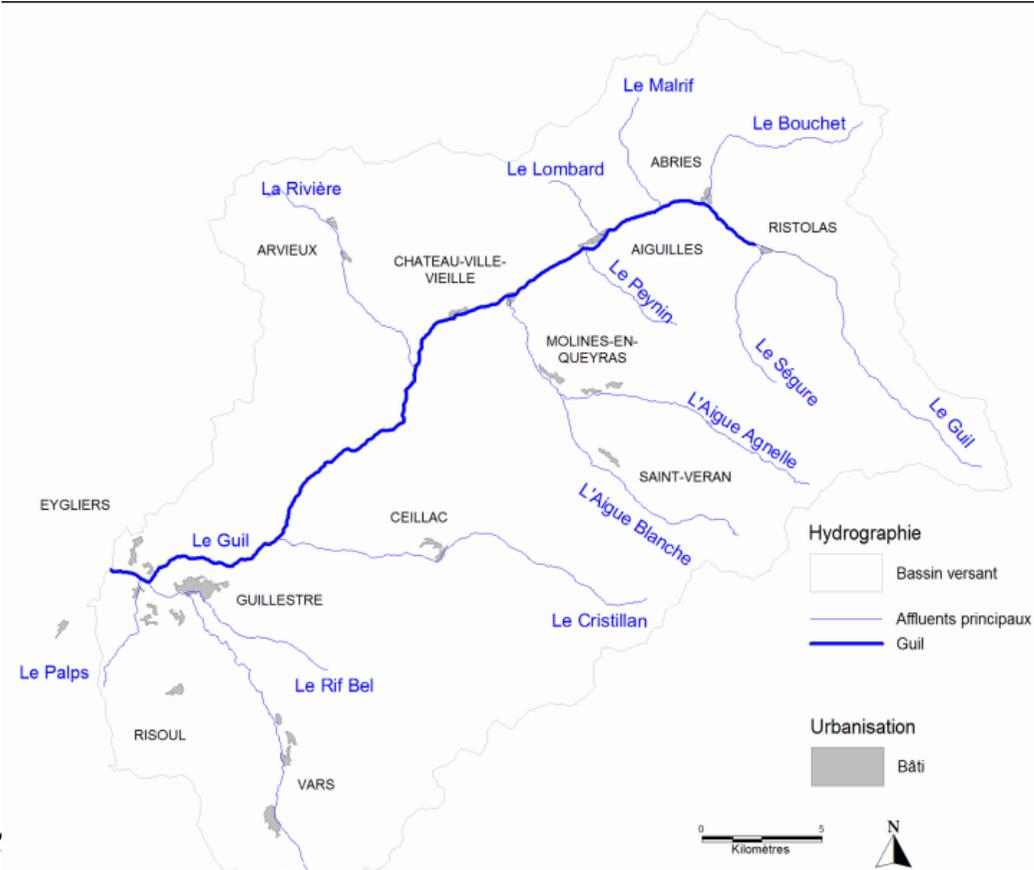


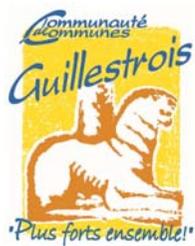
## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

# Territoire Guillestrois – Queyras / Présentation

### ➤ Caractéristiques - territoire rural de montagne :

- bassin versant complet du Guil et affluents (700 km<sup>2</sup>, masses d'eau) + BV de la moyenne Durance intercepté sur la basse vallée ;
- 16 communes, pop. INSEE 9000 hab., population DGF 20000 hab.



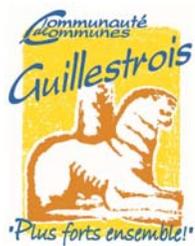


## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

# Territoire Guillestrois – Queyras / Présentation

### ➤ **Caractéristiques - territoire rural de montagne :**

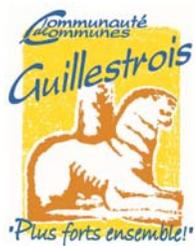
- Forte exposition aux risques : avalanches, chutes de blocs, crues torrentielles ;
- Aléas forts torrentiels : phénomène de retour d'est (Lombarde) - crue historique de 1957, bâti sur cônes de déjection des torrents,
- Enjeux : territoire enclavé, axes routiers, fort tourisme saisonnier ;
- Patrimoine : environ 15 km de digues (24 systèmes d'endiguement), plans d'eau, prises d'eau ....
- Animation bassin versant : Parc naturel régional du Queyras (charte, missions eau), portage des anciens contrats de rivières ; EPTB Durance (SMAVD)
- Partenaires – Acteurs : PNRQ, CD05, DDT05, DREAL, ONF-RTM, SMADESEP, EPTB, AAPPMA, CDCKayak, FDpêche, ONEMA, ASA canaux, autres EPCI...



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### CCGQ Guillestrois – Queyras / Présentation

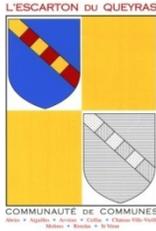
- **Fusion CC Guillestrois et CC Queyras pr CCGQ au 01/01/2017 (loi NOTRE)**
- **Compétences obligatoires et optionnelles :**
  - Aménagement territoire, développement éco. , assainissement, déchets, GEMAPI, eau potable ;
  - Activités pleine nature (ski fond, sentiers, eaux vives), NATURA 2000, SIG
  - Patrimoine – énergie : bâtiments, microcentrales, chaufferie bois..
  - Social : jeunesse, seniors, petite enfance, école musique...
- Nombre total agents > 100
- Assemblée délibérante : bureau des 16 maires, conseil communautaire d'élus



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### GEMAPI – Mise en œuvre

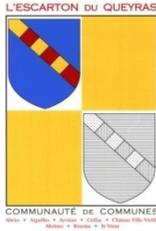
- **Révision des statuts communautaires suite à loi MAPTAM de 2014 :**
  - prise de compétence GEMAPI au 01/01/2015
- **Convention de mutualisation de la GEMAPI entre CC Guillestrois et Queyras ;**
- **Création d'un budget annexe GEMAPI (fonctionnement + investissement) :**
  - Programme d'investissement pluriannuel ;
  - Emprunts contractés ;
- **Création d'un comité technique de gestion GEMAPI** avec élus référents,
- Emploi d'un chef de projets GEMAPI ;
- Choix et actions GEMAPI soumis à délibérations communautaires ;
- Inventaires et transfert des actifs GEMAPI des communes vers la CCGQ (amortissements et emprunts) ;
- **Vote et levée de la taxe GEMAPI sur 2016 et 2017.**



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### GEMAPI – programmes d’actions engagés

- **PAPI bassin versant du Guil** (portage-animation : PNR du Queyras) :
  - PAPI d’intention Guil déposé en 2013 : nombreuses études engagées ;
  - PAPI complet de travaux : dépôt de candidature début 2017, >10 M€HT de travaux, Maîtrise d’ouvrage CCGQ GEMAPI : ~80% du programme ;
  
- **Contrat de bassin Haute-Durance – Serre-Ponçon** :
  - Portage – animation : régie autonome du bassin versant Haute-Durance ; création à l’automne 2016, incluant le SMADESEP et 4 EPCI dont CCGQ ;
  - Programme d’actions volet B-GEMAPI conséquent sur la Durance ;
  - Dépôt de candidature en cours.



## Communauté de communes du Guillemois et du Queyras

### GEMAPI – Financements

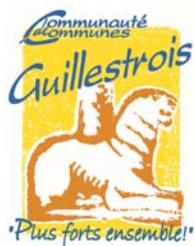
#### ➤ Partenaires financiers – programmes de subventions :

- Etat : fonds Barnier (PAPI, PSR), FNADT ;
- Région PACA ;
- Département Hautes-Alpes : projets structurants ;
- Agence de l'eau RMC

#### ➤ Taxe GEMAPI votée en 2015 et 2016

- Produit maximal de la taxe affecté au budget GEMAPI pour dépenses de fonctionnement : amortissements d'ouvrages, emprunts, charges du personnel ;
- Montant maximal retenu pour la taxe : 40€/hab. pour 20 000 habitants ;
- Choix du montant : transfert de charges GEMAPI important de la part des communes, trésorerie nécessaire pour travaux imprévus ;
- Recouvrement de la taxe assuré par services fiscaux sur les 4 taxes locales

#### ➤ Emprunts d'investissement pour part d'autofinancement



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

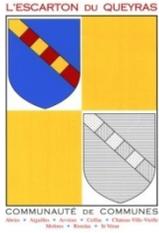
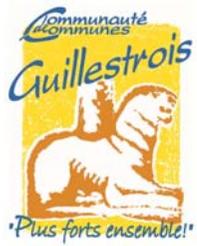
### Champs d'intervention – exemple d'actions

#### ➤ **ART. L211-7 Code environnement**

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- 5° défense contre les inondations et contre la mer
- 8° protection – restauration écosystèmes aquatiques, formations boisées...

#### ➤ **Projets – études menées sous MOA CCGQ :**

- Etudes avant-projets, diagnostics de digues (DOE, consignes), études réglementaires (études dangers, DLE, DIG, étude d'impact...);
- Travaux d'aménagement hydraulique – prévention risques inondations
- Travaux d'entretien – restauration de boisements de berges
- Travaux post-crués : traitement embâcles, minages de blocs, curage...
- Concertation sur procédure d'urbanisme (modif-révision PPR PLU);
- Concertation – participation aux politiques de l'eau et programmes

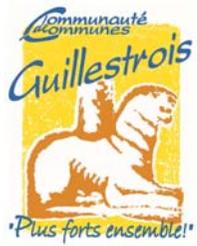


## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### Projets de travaux d'aménagements hydrauliques (PI)



- Ouvrages avaloir et de mise en vitesse
- Entonnements de torrent
- Confortement de digues
- Merlon de protection
- Reprise de protections de berges



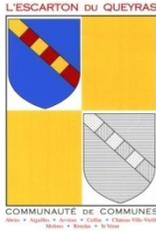
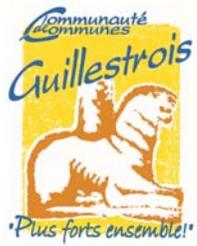
## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

# Diagnostic de digues – définition systèmes d'endiguement



- Diagnostics approfondis de digues
- Dossiers d'ouvrages
- Consignes de surveillance et exploitation



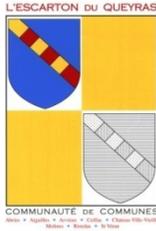


## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### Travaux d'entretien – restauration de ripisylves (2015-2016)



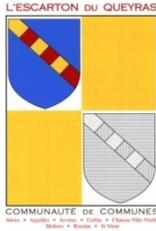
- Entretien de ripisylves, atterrissements
- Traitement d'embâcles
- Entretien de végétation sur digues
- Plan de gestion de ripisylves



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### Contours de la GEMAPI – Limites, difficultés, questions

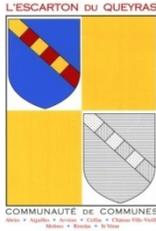
- **Articulations avec les compétences hors-GEMAPI en interaction directe :**
  - Information et alerte risques auprès de la population (système alerte) : commune
  - Gestion de crise (plan communal de sauvegarde) : pouvoir police du Maire
  - Intégration du risque à l'urbanisme (PLU, PPR) : commune + Préfecture
  - Réduction vulnérabilité – adaptation bâti (résilience) : compétences partagées
  - Animation – concertation des outils et programmes de gestion eau GEMAPI : syndicats rivières, PNR
  
- **Constats :**
  - Interdépendance de ces compétences avec actions GEMAPI : besoins de complétude de dossier, responsabilités et informations partagées...
  - EPCI GEMAPI sollicité pour concertation dans ces démarches et programmes, avec temps dévolu important et coûts associés.



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### Contours de la GEMAPI – Limites, difficultés, questions

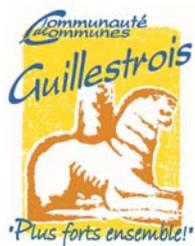
- **Prise de responsabilité accrue et exigences réglementaires de gestion des digues (décret digues 2015)**
  - Exigences réglementaires de classement et dispositions associées accrues
  - Quid sur la responsabilité EPCI GEMAPI face à incident majeur ?
  - Question sur le transfert des digues départementales, conditions, délais?
  - Soutien sollicité des services d'Etat
- **Limites budgétaires face aux investissements requis :**
  - Investissements GEMAPI très importants : « coûts pharaoniques »
  - Capacité d'emprunt et trésorerie de l'EPCI fortement impactées ;
  - Aides financières : problème d'adéquation entre besoin de financement d'un projet et délais de validation d'un programme complet (PAPI, contrat...) prévu sur 6 ans ;
  - Recettes moindres de la taxe GEMAPI sur territoires ruraux ;
  - Questions sur un soutien financier pour le fonctionnement de la GEMAPI ? Avance budgétaire sur investissement avec remboursement différé (cf. tx assainissement) ?



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### Contours de la GEMAPI – Limites, difficultés, questions

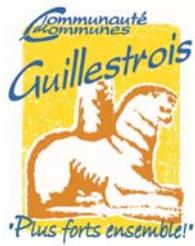
- **Adéquation entre les programmes d'actions et les moyens du MOA GEMAPI**
  - Vigilance accrue sur capacités financières des MOA GEMAPI dans montage et priorisation des programmes d'actions
- **Articulations de la MOA des projets entre l'EPCI GEMAPI et ses partenaires (CD05, ONF-RTM...)**
  - Co-maîtrise d'ouvrage des projets intégrant des ouvrages départementaux ou domaniaux ;
- **Difficultés d'appropriation de la GEMAPI par les élus dans le contexte de réforme territoriale ;**
  - Implications de la GEMAPI peu ou pas complètement appréhendées par les élus ;
  - transfert de plusieurs compétences
  - Fusion territoriale des EPCI



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### Contours de la GEMAPI – Points forts / bénéfiques

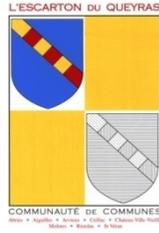
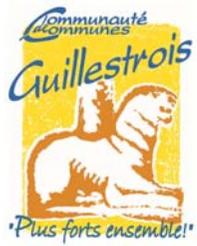
- **Mutualisation de la GEMAPI avec d'autres compétences communautaires :**
  - Cohérence accrue des projets de thématiques diverses – développement territorial en concertation (planning projet, prévisionnel investissements...)
  - Mutualisation de moyens techniques, administratifs (marchés, compta...)
  - Commande publique efficiente ;
- **Cohérence d'aménagement pour solidarité amont- aval possible sur échelle territoriale communautaire (bassin versant du Guil) ;**
- **Implication des élus et processus de décision – délibération efficace ;**
- **Recettes financières – budgets accrus et mutualisés (taxe GEMAPI)**



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

# Gouvernance GEMAPI – démarche SOCLE

- **Création de la régie autonome du bassin de la Haute-Durance (Novembre 2016):**
  - Membres : SMADESEP + 4 EPCI
  - Missions : portage du contrat de rivières, de l'observatoire environnemental Haute-Durance, animation politiques territoriales de l'eau, portage étude SOCLE
  
- **Etude SOCLE « stratégie organisation compétences locales de l'eau »**
  - Étude SOCLE = étude préfiguratrice de la GEMAPI sur la Haute-Durance incluant BV Guil et Ubaye ;
  - Objectifs : définir mode d'organisation et gouvernance le plus efficient pour le territoire ;
  - Rendu étude SOCLE fin 2017

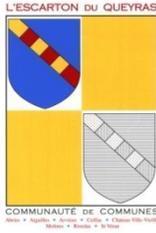


## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

**Merci pour votre attention !**



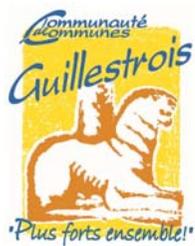
Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras  
Passage des écoles - BP 12 - 05600 GUILLESTRE  
tél : 04 92 45 50 25 - mail : [sylvain.masse@guillestrois.com](mailto:sylvain.masse@guillestrois.com)  
Sylvain MASSE  
Chef de projets rivières – GEMAPI



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### RAPPELS REGLEMENTAIRES

- Loi MAPTAM : transfert compétence alinéas 1°) 2°) 5°) et 8°) du CE au bloc communal puis EPCI dans le cadre de la GEMAPI
- Loi NOTRE : report application GEMAPI au 01/01/2018, transfert total compétences GEMAPI vers EPCI
- Missions « grand cycle de l'eau » principalement référencées dans article L.211-7 Code de l'environnement (12 alinéas)



## Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras

### ART. L211-7 Code environnement

- 1° aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- 3° approvisionnement en eau
- 4° maîtrise eaux pluviales, ruissellements ou lutte contre érosions sols
- 5° **défense contre les inondations et contre la mer**
- 6° lutte contre la pollution
- 7° protection et conservation des ressources en eau
- 8° **protection – restauration écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines**
- 9° aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- 10° exploitation, aménagement et entretien d'ouvrages hydrauliques existants
- 11° dispositifs de surveillance de la ressource en eau et milieux aquatiques
- 12° animation et concertation dans la gestion et protection des ressources et milieux aquatiques